



Amenagement de terrasse.

Par **luluyoyo**, le **13/05/2019** à **19:57**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un appartement au RDC qui possède une terrasse "privée" de 30m2.

Je souhaiterais remplacer les dalles sur plots présentes aujourd'hui pour une terrasse en bois.

N'ayant rien lu de particulier dans le règlement de copropriété, j'aimerais savoir si j'ai le droit de modifier

le revêtement et si je dois faire une demande pour ça.

Par **youris**, le **13/05/2019** à **20:16**

bonjour,

je pense que votre terrasse est une partie commune à usage privatif.

pour être sur, je vous conseille de poser la question à votre syndic.

salutations